

COMPTE RENDU CSG

09 Juin 2011

Présents : Ludovic Koehl, Philippe Vroman, Anne Perwuelz, Eric Devaux, Christine Campagne, Xianyi Zeng, Daniel Dupont, Xavier Flambard

Absents : Xavier Legrand, Vladan Koncar, Dorothee Mercier, Pascal Bruniaux

Ordre du jour :

- *Décisions du CS de l'ENSAIT concernant les PES et le cumul des Heures Complémentaires ;*
- *Répartition des « overheads » des projets collaboratifs ;*
- *Préparation de l'évaluation du GEMTEX par le comité d'orientation (30/06-01/07/2011) ;*
- *Mise en place des procédures concernant l'utilisation de la capitalisation GEMTEX (sélection des sujets Master et Thèses « nouvelles thématiques », établissement de la liste pour la maintenance du matériel)*

1. Cellule montage de projet, ATEMA, SATT :

❖ *Cellule montage de projet :*

Carole Magniez sera désormais à temps partiel (50 % ENSAIT, 50 % HEI). De plus, Julien Payen intégrera la cellule montage de projet, il sera payé par le pôle UpTex. (La convention est en cours d'écriture). Virginie Braem sera payée à 100 % sur le projet MAPICC 3D. Moïse Vouters sera également à 50 % d'assistantat sur les montages de projets.

❖ *ATEMA, SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologie) :*

ATEMA : Structure juridique en appui au GIS (le GIS n'a pas de structure juridique), qui permet de promouvoir nos actions collaboratifs et également de payer la cellule de montage, financé par l'ENSAIT...(Les implications financières d'ATEMA sont majoritairement sur les charges de personnel)

Il est intéressant de pouvoir afficher une même structure juridique pour l'ensemble des partenaires lors d'un montage de projet. (Il faudrait peut-être intégrer ATEMA

dans la SATT car ce qui était concevable avec ATEMA en tant qu'association l'est beaucoup moins maintenant car cela dépasse les compétences du GIS.)

❖ **Montage de projets (collaboratifs/privés) :**

Les entreprises préfèrent se diriger vers des projets collaboratifs car ils ont moins d'investissements financiers.

- Possibilité de convertir un projet collaboratif qui n'a pas abouti en projet privé.
- Faut-il revoir la politique commerciale ?

CEFITeP (Centre d'Essais Fibres Textiles et Polymères en matières avancées) : projet en gestation, (Maryline Lewandowski), mesure de la durabilité des matériaux et des fonctions. CEFITeP souhaite avoir un chef de projet à mi-temps pour aller présenter le projet aux entreprises. (Investissement d'environ 3 millions d'Euros)

Le chef de projet devra aller voir les financeurs pour connaître leurs intentions sur la/les thématiques qui leur intéressent et par la suite, on pourra se diriger vers les industriels pour validation. (ENSAIT, Ecole des Mines, Ecole de Chimie).

- Transmettre des idées à Maryline Lewandowski pour les thématiques.

2. Décisions du CS de l'ENSAIT concernant les PES et le cumul des Heures Complémentaires :

Les Primes d'Excellence Scientifique ont remplacé les PEDR. Les personnes qui ont eu droit à la PEDR continueront à la percevoir jusqu'à la fin de la période quadriennale.

PEDR : pas plus de 50h complémentaires.

Toutes les actions pédagogiques hors enseignement sont comptabilisées en heure. (ex : participation aux jury, responsabilité des stages, PFE, etc..)

PES : jusqu'à 100h complémentaires.

3. Répartition des « overheads » des projets collaboratifs ;

Le taux d'implication (nombre d'heure) est défini au montage du projet. (Différent selon la personne (PU, MdC, Technicien..).

Il faudrait établir des règles claires et transparentes pour la rémunération des personnes impliquées sur un projet pour éviter les tensions.

Il faudrait pouvoir mesurer le taux d'implication des membres du projet pour pouvoir verser les 50% des overheads. (Soit sur les critères propres au projet, soit le chef de projet répartit les primes entre les membres du projet, soit tout pour la capitalisation)

Overhead 2011 : environ 50 000 € (simulation, ce n'est pas encore disponible) : (50 % des overheads pour la capitalisation : (laboratoire (60 %), cellule de montage (30 %), ENSAIT (10 %) ; 50 % pour primes (projets))